

Chapitre V : Politiques, réglementations et initiatives internationales

5.1 Introduction

La dégradation des sols constitue aujourd'hui un enjeu majeur à l'échelle mondiale en raison de ses impacts multiples sur la sécurité alimentaire, la biodiversité, les ressources en eau et le climat. Elle résulte de processus complexes, à la fois naturels et anthropiques, tels que l'érosion, la salinisation, la pollution ou encore l'urbanisation. Ces phénomènes compromettent la capacité des sols à assurer leurs fonctions écologiques et productives, mettant en péril la durabilité des systèmes agricoles et des écosystèmes.

Face à ces défis, la communauté internationale a progressivement mis en place un ensemble de politiques, de cadres réglementaires et d'initiatives visant à promouvoir la gestion durable des terres. Ces dispositifs reposent sur des approches intégrées, combinant des objectifs environnementaux, économiques et sociaux, et cherchent à encourager l'adoption de pratiques agricoles durables, la restauration des terres dégradées et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.

Ce chapitre présente les principaux instruments juridiques internationaux relatifs à la protection des sols, les programmes de lutte contre leur dégradation, ainsi que les enjeux socio-économiques associés à leur gestion durable, en mettant en évidence leur articulation et leur mise en œuvre à différentes échelles.

5.2 Cadres juridiques (FAO, ONU, ODD...)

La gestion durable des sols s'inscrit dans un cadre juridique international structuré autour de conventions, d'accords et d'initiatives globales visant à prévenir la dégradation des terres et à promouvoir leur conservation. Ces instruments sont le fruit d'une coopération internationale renforcée face aux enjeux environnementaux globaux.

Parmi les acteurs clés figure l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, qui joue un rôle central dans la gouvernance mondiale des sols. Elle a notamment élaboré les *Directives volontaires pour une gestion durable des sols* (2017), qui fournissent un cadre technique et stratégique aux États pour intégrer la conservation

des sols dans leurs politiques agricoles. La FAO a également mis en place le Partenariat mondial sur les sols (Global Soil Partnership), visant à coordonner les efforts internationaux en matière de protection des ressources pédologiques.

Par ailleurs, Organisation des Nations Unies a intégré la problématique des sols dans les Objectifs de Développement Durable. L'Objectif 15 (« Vie terrestre ») vise notamment à lutter contre la désertification, restaurer les terres dégradées et parvenir à un monde neutre en matière de dégradation des terres (Neutralité en matière de dégradation des terres – LDN). D'autres objectifs, tels que l'ODD 2 (Faim zéro) et l'ODD 13 (Lutte contre les changements climatiques), sont également étroitement liés à la gestion des sols.

Un autre instrument majeur est la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, adoptée en 1994, qui constitue le principal cadre international dédié à la lutte contre la désertification et à la gestion durable des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches. Elle encourage les États à élaborer des programmes d'action nationaux et à promouvoir des pratiques adaptées aux contextes locaux.

Ces cadres juridiques internationaux servent de référence pour l'élaboration de politiques nationales et régionales, en favorisant l'harmonisation des stratégies et le partage des connaissances.

5.3 Programmes de lutte contre la dégradation des sols

Pour répondre concrètement aux défis de la dégradation des sols, plusieurs programmes internationaux ont été développés afin de soutenir les actions sur le terrain et renforcer les capacités des pays.

Les initiatives portées par la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, notamment à travers le concept de neutralité en matière de dégradation des terres (Land Degradation Neutrality / LDN), visent à équilibrer les pertes et les gains de terres productives. Ces programmes encouragent la restauration des terres dégradées, la gestion durable de l'eau et l'adoption de pratiques agricoles résilientes. De même, les actions de la FAO portent sur la promotion de l'agriculture de conservation, la gestion intégrée de la fertilité des sols et la diffusion de technologies

adaptées aux contextes locaux. bDans les régions arides et semi-arides, notamment en Afrique du Nord, ces programmes incluent :

- le reboisement et la restauration des écosystèmes dégradés ;
- la stabilisation des dunes et la lutte contre l'érosion éolienne ;
- l'amélioration de la gestion de l'eau (irrigation efficiente, collecte des eaux de pluie) ;
- la valorisation des savoirs locaux .

Ces initiatives reposent sur une approche intégrée associant dimensions environnementales, économiques et sociales, afin d'assurer la durabilité des interventions et leur appropriation par les populations locales.

5.4 Enjeux socio-économiques et rôle des acteurs

La gestion durable des sols ne peut être envisagée sans prendre en compte les dimensions socio-économiques et institutionnelles. La dégradation des sols a des répercussions directes sur les moyens de subsistance des populations rurales, en réduisant la productivité agricole, en accentuant la pauvreté et en aggravant l'insécurité alimentaire.

Dans ce contexte, l'implication des différents acteurs est essentielle. Les États jouent un rôle central à travers l'élaboration de politiques publiques, la mise en place de cadres réglementaires et le financement des programmes de conservation. Les organisations internationales, telles que la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement, contribuent au financement, à l'expertise technique et à la coordination des initiatives.

Les agriculteurs et les communautés locales sont des acteurs clés, car ils sont directement responsables de la gestion quotidienne des sols. Leur participation active est indispensable pour assurer l'efficacité des mesures de conservation. À cet égard, la sensibilisation, la formation et le renforcement des capacités jouent un rôle déterminant dans l'adoption de pratiques agricoles durables.

Enfin, le rôle du secteur privé et des organisations non gouvernementales (ONG) devient de plus en plus important, notamment dans le financement de projets de

restauration des terres, le développement de solutions innovantes et la promotion de modèles d'économie verte.

Une approche participative et intégrée, tenant compte des réalités locales, permet ainsi de concilier les objectifs de productivité agricole, de préservation des ressources naturelles et de développement socio-économique durable.

◆ Ouverture

À l'avenir, le renforcement de la gouvernance des sols nécessitera une meilleure coordination entre les échelles locale, nationale et internationale, ainsi qu'une intégration accrue des enjeux liés au changement climatique, à la biodiversité et à la sécurité alimentaire. La transition vers des systèmes de production durables constitue ainsi un levier essentiel pour préserver les sols et garantir leur fonctionnalité pour les générations futures.